

# CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL LES MOLUNES

## SEANCE DU 27/07/2020

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire GRENARD Eliane, ARBEZ-CARME Elisabeth, VERNEREY Samuel, Maire adjoints, PILLARD Claudie, COLOT Benoît, Conseillers municipaux délégués, BOUILLIER Isabelle, GINDRE Nicolas, GROSSIORD Charline, HUMBERT David, JEANNIN Marie-Claude, LAHSINI Yanis, MALAQUIN Christophe, PEDROLETTI Marie-Claude, REGAD Bernard, REGAD Bertrand.
Absents excusés:	MOYAT Alain qui donne procuration à PERRIN Raphaël, VUILLERMOZ Sarah qui donne procuration à REGAD Bertrand DESMARIS Bénédicte.
Auditeur libre :	DRAPIER Yannis, journaliste, représentant Le Progrès
Secrétaire de séance :	ARBEZ-CARME Elisabeth

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 16/07/2020 qui est approuvé à l'unanimité.

### **I. BUDGET PRIMITIF 2020**

M. le Maire informe les nouveaux élus de la composition du budget principal primitif et indique les raisons des votes préalables dont les prévisions se retrouveront au final.

#### **A) SUBVENTIONS 2020**

M. le Maire soumet à l'assemblée l'examen des subventions pouvant être accordées aux différentes associations.

- La subvention inscrite en faveur de la Fédération des Oeuvres Laïques du Jura (FOLJ) couvre la présentation de 4 spectacles par le réseau de diffusion Côté Cour dont bénéficie chaque élève au cours de l'année.
- Une subvention exceptionnelle est proposée à l'Association Horlogerie Comtoise de Morez qui a démonté et remis en état l'ancienne horloge de l'église de Septmoncel. Après avoir été présentée à l'Exposition "300 ans d'histoire de l'horlogerie du Ht-Jura" au Musée de la Lunette à Morez du 02/05/2019 au 05/03/2020, cette horloge mécanique fabriquée par M. Pierre-Claude MAYET à Morbier en 1718, sera mise en valeur dans la nouvelle mairie.
- Un rappel est fait concernant l'harmonisation de la prise en charge des cotisations des sapeurs pompiers volontaires du CIS Les Combes par les communes de Lajoux, Lamoura et Septmoncel les Molunes,
- Une participation est sollicitée pour l'organisation de l'étape d'arrivée du Tour de l'Avenir Cycliste à Septmoncel le samedi 15 août 2020,
- Pour information, la subvention aux Restos du Coeur intègre les dons adressés antérieurement au CCAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote les subventions suivantes qui se montent à 10 722,06 € :

<b>SUBVENTIONS 2020</b>	<b>BP 2020</b>
Comité des fêtes	3 500.00
F O L J	1 370.00
Amicale des Sapeurs Pompiers Les Combes	1 177.06
Association Sapeurs-Pompiers Humanitaires	100.00
Association Horlogerie Comtoise	500.00
Tour de l'Avenir	500.00
Caisse des Ecoles - Septmoncel	300.00
Ecole des Sorbiers - SIVOS Bellecombe, les Molunes, les Moussières	300.00
Restos du Cœur	300.00
SPA MOREZ	250.00
APEI	150.00
UNAFAM (maladies psychiques)	100.00
Le Mont Bayard	100.00
Ligue contre le cancer	100.00
Association Valentin Haüy	100.00
PEP 39	100.00
Donneurs de sang de St Claude	100.00
Sclérose en plaques	100.00
Banque Alimentaire	100.00
Sida solidarité	75.00
Provisions	1 400.00
<b>Total</b>	<b>10 722.06 €</b>

#### **B) PARTICIPATION AU DEFICIT DE LA MAISON DE L'ENFANCE**

M. le Maire rappelle que les déficits de la Maison de l'Enfance sont à la charge des collectivités de Lamoura et Septmoncel les Molunes, depuis la municipalisation au 01/01/2011.

Compte tenu des baisses de recettes liées à la pandémie Covid-19, il est proposé de revenir à une participation à hauteur de 57 500 € par commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à mandater la somme de 57 500 € sur le budget annexe "Maison de l'Enfance" 2019.

#### **C) ASSOCIATION SERVICE RURAL : PARTICIPATION ANNUELLE**

M. le Maire rappelle que le service de déneigement du secteur du Manon est assuré par l'Association "Service Rural des Hautes Combes" et comme proposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, reconduit la participation annuelle accordée de 660 €.

#### **D) CATEGORIES DE DEPENSES A IMPUTER A L'ARTICLE 6232 "FETES ET CEREMONIES"**

A la demande de la Trésorerie, Monsieur le Maire expose qu'il convient de délibérer sur les catégories de dépenses à imputer désormais à l'article 6232 "Fêtes et Cérémonies", regroupant les articles "Fêtes et Cérémonies" et "Réceptions", comme suit :

1 - D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestations culturelles/touristiques tels que décorations de Noël, cadeaux ou jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations.

2 - Fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et autres présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors de mariages, décès, naissances, départ en retraite, départ, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles.

3 - Repas du conseil et dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions.

4 - Règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats.

5 - Dépenses liées aux feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles et jumelages entre cités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à affecter à l'article 6232 les catégories de dépenses suivantes :

En outre, il est rappelé que les actions en fin d'année à destination des aînés (Repas, Colis, Plante, Gouter concert pour les personnes du Cantou) sont imputées sur ce compte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget à savoir 10 000€.

#### **E) AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT**

M. le Maire fait part de l'obligation d'amortir les subventions d'équipement aux bénéficiaires de droit privé, tout en précisant que la durée d'amortissement ne doit pas excéder 30 ans

La collectivité a participé à la construction du Centre d'Intervention et de Secours (CIS) des Combes et des postes avancés de Lamoura et Les Moussières pour un montant total de 160 638,60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide l'amortissement de cette subvention d'équipement sur une durée de 10 ans, soit 16 063,86 € par an de 2020 à 2029 et inscrira au budget primitif de chaque année le montant de la dotation correspondante. Seront également amorties d'autres subventions pour un montant de 2097.63€

#### **F) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL**

M. le Maire fait une présentation détaillée, compte par compte, du budget primitif 2020.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2020 par un vote par nature, qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- En section de fonctionnement pour un montant de 958 918.10 €
- En section d'investissements pour un montant de 2 637 819.74 €

#### **SECTION FONCTIONNEMENT**

		<b>BP 2020</b>
<b>CHAPITRES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>958 918,10 €</b>
<b>11</b>	<b>Charges à caractère général</b>	264 625,00
<b>12</b>	<b>Charges de personnel</b>	204 350,00
<b>14</b>	<b>Atténuation de produits</b>	9 500,00
<b>65</b>	<b>Autres charges gestion courante</b>	148 172,06
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	11 300,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	0,00
<b>68</b>	<b>Dotation amortissement des immobilisations</b>	18 161,49
<b>22</b>	<b>Dépenses imprévues fonctionnement</b>	10 000.00
<b>23</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	292 809,55

<b>CHAPITRES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>958 918,10 €</b>
13	Remboursement sur charges sécurité sociale	14 000,00
70	Produits des services	86 375,00
73	Impôts et taxes	405 292,00
74	Dotations et participations	131 540,00
75	Autres produits gestion courante	118 515,00
002	Résultat reporté	203 196,10

## SECTION INVESTISSEMENTS

<b>Opérations financières</b>		<b>BP 2020</b>
<b>Dépenses</b>		<b>264 136,40 €</b>
1641D	1641-D Emprunt et dettes	75 000,00
16878	16- Autres organismes et particuliers	3 600,00
165	165 Dépôt et cautionnement	1 500,00
001	001 Résultat investissement reporté	184 036,40
<b>Recettes</b>		<b>264 136,40 €</b>
10222	10222 FCTVA	20 000,00
10226	10226 Taxe d'Aménagement	12 038,51
1068	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	184 036,40
165	165 Dépôt et cautionnement	1 500,00
204172	204172 EPL Bâtiments Installations	12 489,58
2041482	2041482 Commune Bâtiments Installations	3 574,28
281531	281531 Réseaux d'adduction d'eau	2 097,63
021	Virement de la section de fonctionnement	28 400,00
<b>BATIMENT GITE LA VIE NEUVE</b>		<b>BP 2020</b>
<b>Dépenses</b>		<b>900 000,00 €</b>
2313	Construction	900 000,00
<b>Recettes</b>		<b>900 000,00 €</b>
16	Emprunt	450 000,00
1321	Etat	450 000,00
<b>BATIMENTS DIVERS P 111</b>		<b>BP 2020</b>
<b>Dépenses</b>		<b>45 000,00 €</b>
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	5 300,00
2132	Immeuble de rapport Gendarmerie	13 000,00
2135	Cour Maison de l'Enfance	20 000,00
2135	Agencement locaux commerciaux	6 700,00
<b>Recettes</b>		<b>45 000,00 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	31 891,00
1311	Caisse d'Allocations Familiales	13 109,00

<b>VOIRIE P200</b>	<b>BP 2020</b>
--------------------	----------------

<b>Dépenses</b>		<b>28 150,00 €</b>
2152	Installations de voirie/Aménagement sécurité	2 800,00
2152	Goudronnage	25 350,00

<b>Recettes</b>		<b>28 150,00 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	28 150,00

<b>AMENAGEMENT BELVEDERES</b>		<b>BP 2020</b>
<b>Dépenses</b>		<b>7 500,00 €</b>
2128	Autre agencement et aménagement de terrain	7 500,00

<b>Recettes</b>		<b>7 500,00 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	7 500,00

<b>AMENAGEMENT LE REPLAN</b>		<b>BP 2020</b>
<b>Dépenses</b>		<b>47 000,00 €</b>
2128	Autre agencement et aménagement de terrain	35 000,00
2152	Goudronnage	12 000,00

<b>Recettes</b>		<b>47 000,00 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	21 920,00
1323	Département	12 540,00
1325	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude	12 540,00

<b>CENTRE DE SECOURS CIS DES COMBES P 108</b>		<b>BP 2020</b>
<b>Dépenses</b>		<b>38 650,00 €</b>
204172	EPL SDIS	38 650,00

<b>Recettes</b>		<b>38 650,00 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	38 650,00

<b>REHABILITATION MAIRIE P 110</b>		<b>BP 2020</b>
<b>Dépenses</b>		<b>1 069 974,34 €</b>
2313	Immos corporelles en cours	1 069 974,34

<b>Recettes</b>		<b>1 069 974,34 €</b>
1321	Etat	328 243,58
1328	Effilogis	69 750,00
1323	Département	111 900,00
1328	Europe	146 000,00
024	Vente	120 000,00
16	Emprunt	294 080,76

<b>ECLAIRAGE PUBLIC P 202</b>		<b>BP 2020</b>
<b>Dépenses</b>		<b>28 200,00 €</b>
21534	Eclairage public Renouvellement matériel vétuste	4 250,00

21534	Réseaux d'électrification - Effacement Route de Genève et les Champs de l'Eglise	23 950,00
<b>Recettes</b>		<b>28 200,00 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	28 200,00
<b>ACHATS TERRAINS P500</b>		<b>BP 2020</b>
<b>Dépenses</b>		<b>4 500,00 €</b>
2111	Acquisition terrains	4 000,00
2111	Frais acte	500,00
<b>Recettes</b>		<b>4 500,00 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	4 500,00
<b>PONT CROCHAT P 107</b>		<b>BP 2020</b>
<b>Dépenses</b>		<b>39 500,00 €</b>
2313	Réfection Pont Crochat	39 500,00
<b>Recettes</b>		<b>39 500,00 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	39 500,00
<b>AUTRES INVESTISSEMENTS P 300</b>		<b>BP 2020</b>
<b>Dépenses</b>		<b>152 100,00 €</b>
21568	Matériel et outillage d'incendie	7 600,00
21571	Matériel roulant	124 000,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	15 500,00
2184	Mobilier	1 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	3 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 000,00
<b>Recettes</b>		<b>152 100,00 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	50 989,55
024	Vente	20 000,00
16	Emprunt	81 110,45
<b>OPERATIONS D'EQUILIBRE</b>		<b>BP 2020</b>
<b>Dépenses</b>		<b>13 109,00 €</b>
020	Dépenses imprévues d'investissement	13 109,00
<b>Recettes</b>		<b>13 109,00 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	13 109,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>2 637 819,74 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>2 637 819,74 €</b>

M. le Maire précise que les dépenses afférentes au Gîte de la Vie Neuve des Molunes ne seront pas réalisées cette année, néanmoins, le projet reste d'actualité.

Quant à l'acquisition d'un véhicule en remplacement de l'Unimog utilisé sur le secteur des Molunes, une commission d'élus s'est formée pour traiter le dossier.

## **II. BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2020**

M. le Maire fait une présentation détaillée, compte par compte, du budget primitif 2020 du budget annexe "Lotissement Le Gitalet".

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2020 par un vote par nature, qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- En section de fonctionnement pour un montant de 572 765,40 €
- En section d'investissements pour un montant de 496 893,31 €

### **BP 2020**

#### **SECTION FONCTIONNEMENT**

<b>FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>		<b>572 765,40 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT - DEPENSES Opérations Réelles</b>		<b>108 277,92</b>
<b>011</b>	<b>011- CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>105 177,92</b>
6045	Achats étude	35 177,92
605	Travaux voirie- Achat matériaux, équipement et travaux	70 000,00

<b>66</b>	<b>66- CHARGES FINANCIERES</b>	<b>3 100,00</b>
66111	Intérêts emprunts et dettes	3 100,00
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>461 387,48</b>
71355	Variation stocks terrains aménagés	461 387,48
<b>043</b>	<b>Opération d'ordre entre section</b>	<b>3 100,00</b>
608	Frais terrains en cours d'aménagement	3 100,00

<b>FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>		<b>572 765,40 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT - RECETTES Opérations Réelles</b>		<b>37 310,00</b>
<b>70</b>	<b>Produits des services</b>	<b>37 310,00</b>
7015	Vente de terrains aménagés	37 310,00
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>451 893,31</b>
71355	Variation de stock produit des terrains	451 893,31
<b>043</b>	<b>Opération d'ordre entre section</b>	<b>3 100,00</b>
796	Transfert de charges financières	3 100,00

**SECTION INVESTISSEMENT**

<b>INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>		<b>496 893,31 €</b>
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00
<b>040</b>	<b>TOTAL CHAPITRE 040 opérations d'ordre</b>	<b>451 893,31</b>
3555	Terrains aménagés	451 893,31
<b>16</b>	<b>TOTAL CHAPITRE 16 opérations réelles</b>	<b>45 000,00</b>
1641	Emprunts	45 000,00
<b>26</b>	<b>TOTAL CHAPITRE 26 Participations</b>	<b>0,00</b>
261	Participations	0,00
<b>INVESTISSEMENT - RECETTES</b>		<b>496 893,31 €</b>
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	32 253,86
<b>040</b>	<b>TOTAL CHAPITRE 040 opérations d'ordre</b>	<b>464 639,45</b>
3555	Terrains aménagés	464 639,45

**III. BUDGET ANNEXE "MAISON DE L'ENFANCE" 2020**

M. le Maire fait une présentation détaillée, compte par compte, du budget primitif 2020 du budget annexe "Maison de l'Enfance".

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2020 par un vote par nature, qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- En section de fonctionnement pour un montant de 478 981,99 €
- En section d'investissement pour un montant de 16 219,94 €.

**SECTION FONCTIONNEMENT**

		<b>BP 2020</b>
<b>CHAPITRES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>478 981,99 €</b>
11	Charges à caractère général	105 470,00 €
12	Charges de personnel	340 160,00 €
65	Autres charges de gestion courante	50,00 €
67	Charges exceptionnelles	100,00 €
22	Dépenses imprévues fonctionnement	20 000,00 €
23	Virement à la section d'investissement	13 201,99 €
<b>CHAPITRES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>478 981,99 €</b>
13	Remboursement sur charges sociales	9 500,00 €
70	Produits des services	111 300,00 €
74	Dotations et participations	269 100,00 €
75	Autres produits de gestion courante	50,00 €
002	Résultat reporté	89 031,99 €



## SECTION INVESTISSEMENT

Opérations financières		BP 2020
Dépenses		3 017,95 €
001001	Résultat investissement reporté	3 017,95
Recettes		3 017,95 €
10681068	Excédent de fonctionnement capitalisé	3 017,95
<b>INVESTISSEMENTS</b>		<b>BP 2020</b>
Dépenses		12 800,00 €
2183	Matériel de bureau et informatique	5 200,00
2184	Mobilier	5 000,00
2188	Autres immobilisations incorporelles	2 600,00
Recettes		12 800,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	12 800,00
Opérations d'équilibre		BP 2020
Dépenses		401,99 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	401,99
Recettes		401,99 €
021R	Virement section Fonctionnement	401,99
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>16 219,94 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>16 219,94 €</b>

## **IV. CESSION COPEAUX BOIS BROYES**

M. le Maire informe l'assemblée qu'un élagage de plusieurs voies communales a été effectué par les agents qui ont ensuite broyé les branches à l'aide d'un broyeur mis à disposition de la collectivité par le SICTOM.

Compte tenu du volume important de matériaux obtenu et de la demande de plusieurs administrés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de commercialiser le broyat de bois au prix de 15 €/m<sup>3</sup> et précise que le chargement doit en être fait sous contrôle de l'employé communal.

## **V. QUESTIONS DIVERSES**

### **A) CONTRE PROPOSITION DE VENTE IMMOBILIERE LOTISSEMENT "LES EMERAUDES"**

L'agence immobilière "Agence Voltaire" de Saint-Claude, en charge de la commercialisation des parcelles disponibles du lotissement "Les Emeraudes" fait part de la contre proposition d'un client

intéressé par l'acquisition de la parcelle n° 10 d'une contenance de 807 m<sup>2</sup>, qu'il souhaite au prix net vendeur de 47 500 €.

Considérant que les prix établis par la collectivité reflètent strictement les coûts de revient du lotissement et par souci d'équité avec les autres acquéreurs, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention), décide de maintenir le prix ferme net vendeur de 52 455 € - soit 807 m<sup>2</sup> x 65 €/m<sup>2</sup> - pour la parcelle n° 10 du lotissement Les Emeraudes.

#### B) DEMANDE POUR THEATRE DE PLEIN AIR

La Compagnie artistique AMAB, dans le cadre de sa tournée dans la région Bourgogne Franche Comté, propose une représentation de théâtre en plein air à Septmoncel de la pièce "La Belle et la Bête", le mercredi 12 août ou jeudi 13 août.

En cas de beau temps, le site du Replan serait privilégié ; sinon, une salle de repli devrait être mise à disposition.

Le coût du spectacle est de 3 500 €.

En raison de l'organisation de l'étape du Tour de l'Avenir dont l'arrivée est prévue à Septmoncel le samedi 15 août et des contraintes sanitaires actuelles liées à la pandémie Covid-19, l'assemblée n'est pas favorable à accueillir ce spectacle cette année mais est prête à étudier ce type de manifestation en 2021.

#### C) TOUR DE L'AVENIR

M. Samuel VERNEREY présente l'organigramme des tâches à effectuer avec le nombre de responsables et de bénévoles nécessaires et souhaite qu'il puisse être complété dans les meilleurs délais.

Il précise que les contraintes sanitaires devront être respectées en isolant les organisateurs du public et transmet les consignes indiquées à cet effet.

Une dernière réunion avec les organisateurs aura lieu cette semaine afin de peaufiner les derniers détails.

#### D) ENTRETIEN ESPACES VERTS LE MANON

M. Christophe MALAQUIN fait part de la demande d'entretien des différents espaces verts sur le secteur du Manon : le lavoir et zone alentour, l'abribus, les moloks.

Cette demande sera inscrite au tableau des tâches des employés communaux.

#### E) ENTRETIEN CHEMINS RURAUX

M. le Maire informe de l'opportunité impromptue de faire transporter les matériaux (tout venant) ce 22 juillet pour répondre au mieux à des demandes de riverains de chemin ruraux. Le chemin rural de la Vie Neuve en direction de la Combe Richet a été refait à cette occasion. Contrairement à une rumeur malveillante, la réfection n'a aucun rapport avec un accident VTT survenu sur ledit chemin.

Les élus sont également informés que les matériaux déposés plus loin sur le chemin rural ont pour objet le drainage du chemin en direction du Truchet.

La commune est sollicitée pour l'entretien de nombreux chemins ruraux et il est très difficile de répondre instantanément à chaque demande.

Il est rappelé par ailleurs qu'une commune n'a pas d'obligation légale d'entretien des chemins ruraux eu égard à l'article L2321-2 du CGCT.

Séance levée à 23h40

Affiché le 3/08/2020

Le Maire,  
Raphaël PERRIN

